

# PROCÈS-VERBAL DE LA 148° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE extraordinaire DU SPPUQTR TENUE LE MERCREDI 7 JUIN 2017 à 13 h 30 au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR

**PRÉSENCES**: 108 professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence.

**192** professeurs et professeures se sont prévalus de leur droit de vote.

#### AGEXTRA-148-06-01-17-00 Projet d'ordre du jour

1 Vérification du quorum

- 2 Désignation d'un président d'assemblée
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Renouvellement de la convention collective
  - 4.1 Procédure de votation
  - 4.2 Présentation des orientations pour la négociation
- 5 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
- 6 Résultats du scrutin
- 7 Levée de l'assemblée générale

## AGEXTRA-148-06-01-17-01 Vérification du quorum

Le président du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR), le professeur Ismaïl Biskri du Département de mathématiques et d'informatique, souhaite la bienvenue aux professeurs et confirme l'atteinte du quorum prévu aux statuts, 10 % du corps professoral, soit environ 45 professeurs, et proclame le début de l'assemblée.

Il confirme également que l'avis de convocation a été expédié aux membres dans les délais prescrits.

#### AGEXTRA-148-06-01-17-02 Désignation d'un président d'assemblée

Le président du Syndicat invite l'Assemblée à désigner la secrétaire du Syndicat, Daphné Drouin, professeure au Département des sciences comptables à titre de présidente d'assemblée.

La professeure Drouin accepte et l'Assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

#### AGEXTRA-148-06-01-17-03 Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour proposé par le conseil syndical et acheminé dans les délais règlementaires.

Elle indique qu'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire. Il n'est donc pas possible de modifier l'ordre du jour.

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Pier-Luc Lajoie du Département des sciences comptables, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 148° assemblée générale extraordinaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

#### AGEXTRA-148-06-01-17-04 Renouvellement de la convention collective

4.1 Procédure de votation

La présidente d'assemblée souligne, comme prévu aux statuts du Syndicat pour les questions reliées aux relations de travail, qu'il s'agit d'un scrutin prolongé ou le vote se fait en présentiel à l'exception des professeurs hors campus.

La présidente d'assemblée rappelle les principales règles :

- La période de scrutin débute à la fin de l'assemblée, après qu'elle aura fait sien le projet de proposition;
- Les amendements et les sous-amendements doivent donc être traités lors de l'assemblée, séance tenante;
- La période de scrutin est déterminée par l'Assemblée générale (voir proposition).
- L'Assemblée doit désigner un président d'élection et deux scrutateurs (voir résolution);
- Le vote est secret à partir de la liste des membres du Syndicat;
- Au moins 25 % des membres (environ 110) doivent se prévaloir de leur droit de vote pour que les résultats soient considérés.

La présidente d'assemblée introduit le projet de proposition concernant la période de vote prolongé :

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat;

CONSIDÉRANT plus particulièrement l'article 12.5.3 d) sur la période du scrutin

prolongé;

CONSIDÉRANT l'avis des membres;

Sur proposition de la professeure Nadia Ghazzali du Département de mathématiques et informatique, appuyée par la professeure Esther Lévesque du Département des sciences de l'environnement, il est résolu :

D'étendre la période du scrutin prolongé selon le calendrier suivant :

- Mercredi 7 juin, le vote débute dès la fin de l'assemblée générale au local 1012
   Nérée-Beauchemin et se poursuit au 1115 Ringuet jusqu'à 17 h;
- Jeudi 8 juin de 9 h à 17 h au local 1115 Ringuet;
- Vendredi 9 juin de 9 h à 17 h au local 1115 Ringuet;
- Lundi 12 juin de 9 h à 13 h 30 au local 1115 Ringuet.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote sur la proposition, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

Après avoir décrit les rôles du président du scrutin et des scrutateurs, la présidente d'assemblée introduit le projet de proposition concernant la désignation d'un président du scrutin et de deux scrutateurs :

CONSIDÉRANT la tenue d'un scrutin prolongé pour statuer sur les questions

reliées aux relations de travail;

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat;

CONSIDÉRANT plus particulièrement l'article 12.5.1 b) des statuts sur la

désignation d'un président du scrutin et de deux scrutateurs;

Sur proposition de la professeure Priscilla Boyer du Département des sciences de l'éducation, appuyée par le professeur Sylvain Robert du Département de chimie, biochimie et physique, il est résolu :

De désigner la professeure Manon Beaumier du Département de management à titre de présidente d'élection et les professeurs Jean Hamelin du Département de chimie, biochimie et physique et Robert Lanouette du Département de génie chimique à titre de scrutateurs.

La présidente d'assemblée remercie les professeurs pour leur engagement et leur rappelle que le dépouillement du scrutin aura lieu le lundi 12 juin à 13 h 30 au local 1119 Ringuet.

#### 4.2 Présentation des orientations pour la négociation

La présidente d'assemblée invite le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail et porte-parole du comité de négociation, à présenter le point.

La présidente d'assemblée précise que le VPRT fera sa présentation et répondra aux questions de complément d'information. La présentation sera suivie d'une période de questions des membres et par la suite elle entendra les propositions d'amendements et de sous-amendements.

Le VPRT débute son intervention en remerciant les membres de leur présence en cette période de l'année. Il est heureux de constater que les professeurs sont conscients de l'importance de la prochaine négociation.

Le VPRT mentionne que sa présentation se divise en cinq parties :

- Le soutien à la recherche
- Le plancher d'emploi
- Les conditions salariales
- La reconnaissance des multiples volets de la tâche des professeurs
- Divers autres aspects

Le VPRT rappelle que le comité de négociation a débuté sa réflexion sur les orientations de la prochaine négociation avec un sondage mené auprès des professeurs (261 répondants). Après analyse des résultats de ce sondage, lecture des commentaires, le comité de négociation a fait part au conseil syndical des éléments apparaissant comme importants pour les professeurs.

Ensuite, le comité de négociation a invité les délégués syndicaux à discuter des enjeux en assemblée départementale et à faire parvenir au comité de négociation les résultats de ces échanges. Enfin, le Syndicat a tenu une série de rencontres (11) sur différents thèmes reliés à la convention collective identifiés comme prioritaires dans le sondage. Environ 80 professeurs différents ont participé à ces groupes de discussion.

Le VPRT présente, pour chacune des orientations, la problématique à solutionner et la proposition du conseil syndical pour y arriver.

Le VPRT rappelle également qu'il ne s'agit que de grandes orientations qui laissent au comité de négociation la marge de manœuvre nécessaire pour mener les discussions. Le

comité de négociation souhaite, à l'automne 2017, faire adopter par l'Assemblée générale les textes syndicaux modifiant la convention collective. Le VPRT indique qu'il a aussi invité la Direction de l'UQTR à faire de même afin que les deux parties connaissent bien les demandes réciproques et évitent ainsi les interprétations malheureuses.

Le VPRT considère les demandes syndicales comme raisonnables et respectueuses de la situation financière de l'UQTR. Plusieurs propositions viennent également corriger de nouvelles problématiques apparues depuis 2013.

La présidente d'assemblée remercie le professeur Lesage pour la présentation et introduit le projet de résolution émanant du conseil syndical.

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs;

CONSIDÉRANT le sondage réalisé auprès des professeurs;

CONSIDÉRANT les rencontres des groupes de discussion sur différents thèmes de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de négociation;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition présentée par le conseil syndical, appuyée par la professeure Diane Gagné du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu :

- D'adopter les grandes orientations balisant les négociations pour le renouvellement de la convention collective telles que définies au document annexé à la présente résolution.
- De convenir que le Syndicat soumettra aux membres, à l'automne 2017, son projet de convention collective dans le cadre des négociations.

La présidente d'assemblée propose une première période de plénière de 30 minutes afin de discuter de la proposition du conseil syndical. Elle invite les intervenants à prendre le micro, à se présenter et à indiquer leur département d'attache.

La professeure Manon Brunet du Département de lettres et communication sociale mentionne qu'elle a eu l'occasion de souligner l'importance de faciliter pour les professeurs retraités l'obtention du titre de professeur associé. Il semble que l'obtention de ce titre soit de plus en plus difficile à l'UQTR.

Le VPRT précise que le comité des affaires universitaires du Syndicat a déjà amorcé l'étude de la question.

Le professeur Stéphane Perreault du Département de lettres et communication sociale souligne les intentions du Syndicat d'inciter la Direction à mieux soutenir le développement de la recherche à l'UQTR. Il invite toutefois les négociateurs à être sensibles au fait du manque de locaux de recherche que pourrait générer cette approche.

Le VPRT précise que la convention collective n'a que peu d'emprise sur cette question et que ce sont les gestionnaires que les professeurs doivent sensibiliser à la problématique.

Le professeur Perreault souhaiterait aussi que la Direction émette des directives claires et précises sur l'utilisation des sommes du fonds de développement départemental de la recherche.

La professeure Marie-Ève Caty du Département d'orthophonie s'informe si le deuxième dégagement de recherche à l'embauche, pour les professeurs détenteurs d'un diplôme de 3° cycle, s'ajoute au dégagement attribué à tous les professeurs afin de leur permettre de suivre une formation sur la pédagogie.

Le VPRT précise qu'il s'agit effectivement d'un troisième dégagement.

La professeure Syliane Charles du Département de philosophie et des arts sensibilise le comité de négociation aux effets pervers que pourraient avoir la proposition d'accorder une rémunération pour l'encadrement des travaux des étudiants de cycles supérieurs.

Le VPRT indique que le Syndicat est conscient des risques et qu'il est possible de les contourner par des balises précises.

Le professeur Thierry Nootens du Département des sciences humaines mentionne qu'il partage les craintes de la professeure Charles.

Il constate aussi que le comité de négociation propose de reconduire les principes de transferts incluent dans la lettre d'entente sur la réduction des coûts de la convention collective des professeurs. Les professeurs pourront donner plus de cours en supplément de tâche et verser une partie des économies réalisées par l'UQTR dans un fonds de développement de la recherche.

Le VPRT indique qu'il croit que ce principe est bon et permet de trouver une nouvelle source de financement pour la recherche.

Le professeur Nootens souhaiterait que la convention collective ne fasse pas référence au nombre de subventions obtenues par les professeurs pour fixer le nombre de dégagements de recherche disponibles. La référence actuelle au nombre de professeurs fixé par le plancher d'emploi est plus pertinente.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres membres qui souhaitent s'exprimer et considérant la fin de la période de plénière, la présidente d'assemblée invite le président du Syndicat, à titre de porteur de la proposition du conseil syndical à clore les échanges.

Le président du Syndicat rappelle que les orientations adoptées par le conseil syndical se veulent le reflet des souhaits exprimés par les professeurs à travers différents canaux de communication. Il s'agit de grandes orientations qui laissent au comité de négociation la marge de manœuvre nécessaire pour bien mener la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Constatant qu'il n'y a pas de demande d'amendements à la proposition du conseil syndical, la présidente d'assemblée propose l'ajournement, déclare ouverte la période du scrutin prolongé et invite les membres à voter.

# AGEXTRA-148-06-01-17-11 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation

La présidente d'assemblée rappelle que le dépouillement des bulletins aura lieu le lundi 12 juin à 13 h 30 au local 1119 Ringuet.

### AGEXTRA-148-06-01-17-12 Résultats du scrutin

Le lundi 12 juin à 13 h 30, la présidente des élections, la professeure Manon Beaumier du Département de management, et les professeurs Jean Hamelin du Département de chimie, biochimie et physique et Robert Lanouette du Département de génie chimique, les scrutateurs, ont vérifié la procédure adoptée pour le scrutin. La présidente d'élection confirme que 192 membres du Syndicat se sont prévalus de leur droit de vote. Les résultats sont les suivants :

 Pour
 175 (91 %)

 Contre
 11 (6 %)

 Abstention
 6 (3 %)

Comme l'article 12.5.2 d) des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) prévoit qu'au moins 25 % des membres doivent participer au scrutin prolongé pour que les résultats soient considérés et que ce pourcentage s'élève à 43 %, la présidente du scrutin déclare la proposition du conseil syndical adoptée à la majorité des voix exprimées.

AGEXTRA-148-06-01-17-13	Levée de l'assemblée	
La levée de l'assemblée est	déclarée à 13 h 45.	
Présidente de l'assemblée	Secrétaire de l'assemblée	
Daphné Drouin	Alain Gamelin	